

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. Vuillamy, 22 mai 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur C. Vuillamy, 22 mai 1867

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 mai 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Vuillamy, C.](#)

Lieu de destinationParis

Description

RésuméSur l'affaire Jacquet. Godin annonce à Vuillamy qu'il a averti Béchet, Dethomas et Cie de déposer à la Caisse des consignations 10 000 F à la suite de la condamnation prononcée contre lui dans l'affaire Jacquet. Il prie Vuillamy de demander à Lecoq de Boisbaudran la formule convenable à donner à ce dépôt.

NotesLieu de destination : d'après le texte de la lettre.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Béchet, Dethomas et Cie](#)
- [Caisse des dépôts et consignations](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Lecoq de Boisbaudran, André \(1831-1868\)](#)

Lieux cités[17, boulevard Poissonnière, Paris](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (154r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 13/11/2024

Paris le 22 mai 1864 154

Monsieur Vuillamy

M. de Leug vous dit qu'il y ait
attitude de dépôt à la caisse des
consignations le montant de la
mille francs par écrit à M. de
Bubert et de Thomas et de ce dépôt
je leur dis que ce dépôt soit fait
à votre demande et pour condamnation
personnelle contre moi au profit de
Jaquet, mais il est nécessaire que
ce dépôt soit fait sous une formule
convenable, vous devez la demander
à M. de Leug auquel j'en prie pour cela
vous en prie de la porter à M. de
Bubert et Thomas et de boulevard poisson-
nière 17 qui feront le dépôt mais peut-être
devez-vous accompagner l'employé qui
en sera chargé.

Veuillez agréer mes vives
salutations

Guinot